

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième (345^e) réunion (extraordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le 8 mars 1993, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

RESOLUTION 345-CA-2862
relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à M. Fernand Dumont

CONSIDERANT la Politique unifiée d'attribution de distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 204-CA-2397);

CONSIDERANT le mandat dévolu au Comité permanent des distinctions universitaires honorifiques;

CONSIDERANT la recommandation formulée au Recteur par le Comité permanent de distinctions universitaires honorifiques en vue de l'attribution de distinctions universitaires honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDERANT la proposition du Recteur;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à M. Fernand Dumont pour son appui significatif au développement des études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que pour son rôle éminent dans la compréhension de la société québécoise.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(Référence: CA-93-04-01)

Original signé par :

André Brousseau
Vice-recteur et Secrétaire général